

Consultation dédiée aux personnes handicapées psychiques ou mentales

La CODA HP est une unité de médecine générale adaptée aux personnes dyscommunicantes ou atteintes d'un trouble du spectre autistique.

Objectifs

La CODA HP a pour objet la réalisation d'un examen somatique complet pour des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du spectre autistique.

Elle constitue une offre complémentaire et de soutien des professionnels dans la prise en charge de cas complexes qui ne peuvent satisfaire aux exigences d'une consultation de médecine générale classique du fait de leur handicap.

Orientations

La CODA HP s'adresse à :

- des personnes présentant un handicap psychique ou mental (TSA ou déficience intellectuelle) et ayant en commun un accès au langage limité ou absent ;
- âgées de plus de 16 ans ;
- résidant en Haute-Garonne ;
- vivant à domicile, en structure sociale ou médico-sociale

Modalités d'intervention

L'équipe intervient à la demande de tout médecin impliqué dans la prise en charge :

- médecin généraliste ;
- psychiatre traitant ;
- médecin référent de la structure sociale ou médico-sociale d'accueil.

Les étapes de la prise de rendez-vous :

1. Le médecin contacte le service du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30 au 05 61 43 36 20
2. Un dossier patient lui est transmis.
3. Après renvoi d'un courrier de liaison et du dossier patient dûment complété, l'équipe fixe un rendez-vous avec le patient.
4. Suite à la consultation, le médecin de l'unité transmet au médecin traitant la synthèse du bilan somatique et propose un protocole de prise en charge.

L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe se compose de différents professionnels :

- médecin généraliste ;
- cadre de santé ;
- infirmier ;
- secrétaire médicale ;
- aide-soignant.

A savoir :

- L'évaluation somatique généraliste proposée a pour but d'apporter des soins immédiats lorsque cela est possible, de répertorier l'ensemble des examens et explorations complémentaires ainsi que les interventions spécialisées requises, lorsque cela s'avère nécessaire.
- Aucun règlement n'est demandé pour la réalisation de la consultation